

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ATHLETISME INDIVIDUEL et EQUIPES BF / BG - MF/MG

- ➔ **DATE :** le mercredi 15 MAI 2024
- ➔ **LIEU :** SAINT-BRIEUC (Stade Hélène Boucher)
- ➔ **HORAIRE :** Réunion du Jury : 9 h 30
Début des épreuves : 9 h 45

Attention : les cars et minibus devront **déposer** les élèves et stationner sur le parking de la halle Maryvonne Dupureur afin de laisser la circulation de la rue du stade libre pour les sorties des POMPIERS. **Pas d'arrêt minute devant le stade.**

.....

JURY

☞ Chaque établissement devra fournir un nombre de jury en fonction du nombre de postes d'AS. Les inscriptions nominatives sont à faire **PAR INTERNET** (enseignants et jeunes juges) **avant le LUNDI 13 MAI - 23h55.**

☞ Il est demandé pour le bon fonctionnement de la compétition de fournir :

- de 1 à 10 élèves ➔ 1 jury adulte
- de 10 à 20 élèves ➔ 2 jurys adultes
- + de 20 élèves ➔ 3 jurys adultes

En cas d'absence au poste, un appel au micro sera donné. **pas casse-croûte prévu**

ATTENTION : La commission athlétisme ne prendra pas en compte les performances des élèves dont les établissements n'auront pas fourni de jury. Ces élèves-là ne pourront pas être qualifiés pour le régional.

PARTICIPATION



Un élève qualifié dans une seule épreuve au départemental en individuel pourra participer à une seconde épreuve de son choix = **A INSCRIRE SUR USPORT.**

Pour les épreuves non réalisées aux districts ou non qualificatives au départemental
RELAIS - perche - marteau - 100 haies - 200 haies - 2 000 m
= inscription libre SUR USPORT.

Tous les élèves qualifiés seront remontés pour le championnat départemental.

Aucune inscription INDIVIDUELLE supplémentaire ne sera acceptée sur place.

***Au matin de la compétition, chaque établissement retirera la feuille des inscrits afin de supprimer les élèves absents, puis remettra la feuille, signée, au secrétariat.
Attention ne pas rayer l'élève mais inscrire ABS devant son nom.***

NOMBRE D'EPREUVES

☞ Tout concurrent ne peut participer qu'à **4 EPREUVES** dont **2 COURSES** au **MAXIMUM**.

En cas de qualification à 5 épreuves ou plus, l'enseignant devra supprimer les épreuves en trop.

Dans ces 4 épreuves, le relais n'est pas compté.

Il est interdit de doubler : ☞ 1 000 m et 2 000 m



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

cf : Règlements 2023/2024 UGSEL Nationale (voir le site internet).

<https://www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/athletisme-en-plein-air>

Dépôt de la composition des équipes sur le fichier excel avant 16h00 le jour de la compétition. Attention les élèves des équipes doivent être inscrits sur USPORT et votre équipe doit comporter au moins 10 cotations d'élèves qualifiés en individuel.

2 championnats possibles

1 ➡ CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPE : BF – BG – MF – MG

2 ➡ CHAMPIONNAT CRITERIUM DE FRANCE : BF/BG et MF/MG

Réservé aux établissements de – 400 élèves (prise en considération des effectifs sur Ugselnet au 1er mars de l'année scolaire en cours). Les équipes peuvent être composées de garçons ET/OU de filles.

Bien étudier le règlement pour composer les équipes (voir règlement).

Pour vous aider à composer vos équipes, merci de consulter les documents via le lien ci-joint :

<https://www.ugsel.org/2023-2024-athletisme-plein-air-bm>

➡ Chaque enseignant est responsable de la composition des équipes.

Toute équipe non-conforme n'apparaîtra pas dans les résultats.

RECOMPENSES

Les trois premiers de chaque épreuve recevront une médaille et la première équipe.



QUALIFICATIONS AU REGIONAL

☞ Pour pouvoir prétendre à la qualification individuelle d'un athlète au REGIONAL, il faut avoir :
⇒ Réalisé les minima lors du départemental
⇒ Ou déposé une demande de qualification exceptionnelle au secrétariat le jour du départemental justifiée (utiliser uniquement les formulaires du site. Vous en trouverez aussi au secrétariat le jour du championnat).

☞ Tout formulaire INCOMPLET ou avec des références INEXACTES, sera rejeté.

IMPORTANT - A SAVOIR

Exemple : un élève ayant réalisé le minima national au départemental, bénéficie de sa qualification au national même s'il ne participe pas à l'épreuve lors du régional mais qu'il fait d'autres épreuves.

L'enseignant doit déposer une QE le jour du régional afin que le secrétariat fasse le nécessaire.

PROPRETE DU STADE

Des installations propres et fonctionnelles sont mises gracieusement à la disposition de l'UGSEL.

Nous demandons aux enseignants d'insister auprès de leurs athlètes afin que ceux-ci respectent le matériel et la propreté du stade (utiliser les poubelles mises à disposition).

VOLS ET OBJETS PERDUS

ATTENTION : SURVEILLEZ VOS AFFAIRES !

L'UGSEL se dégage de toute responsabilité en cas de vols ou d'objets perdus ; c'est aux élèves de faire attention à leurs matériels.

RESTAURATION

Une buvette sera mise en place par un établissement de Saint-Brieuc.

ATTENTION : La C.S.R. de qualification se réunit le jeudi 16 mai 2024

Championnat semi-régional 22/35 le 29 mai 2024 à Saint-Brieuc

Championnat national du 17 au 19 juin à Strasbourg (déplacement UGSEL 22)

La C.S.D. Athlétisme.